

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Orne

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LONGNY-LES-VILLAGES

L'an deux mil vingt trois, le huit mars, à 19h05, le Conseil Municipal de la commune de LONGNY-LES-VILLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian BAILLIF.

Étaient présents : M. Christian BAILLIF, Mme Danièle LALAOUNIS, M. Gilles ORY, Mme Roselyne BRAULT, M. Gilles DUJARDIN, Mme Anne-Marie DURAND, M. Jean-Marc NAEL, M. Marcel VIANDIER, Mme Elyane ENCELIN, Mme Frédérique BERGER, Mme Edith DESAILLY, M. Jean-Vincent du LAC, Mme Céline LEROY, M. Bertrand FABRE, M. Bernard CALIXTE, Mme Cécile GARO, Mme Christelle LEGRAND, Mme Françoise ROBINEAU, M. Michel GUIMOND, M. Marc BELAND, M. Thierry PIOT,

Étaient absents : M. Michel DESCHAMPS, Mme Sylvaine RICHER, M. Michel BERNARDI, Mme Céline SACHS-JEANTET, M. Jérôme-Pierre VÉRAIN, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT Mme Nathalie GAREL, M. Claude LEPEY, M. Roger PLESSIS, M. Pascal ROBACHE,

Procurations : M. Michel DESCHAMPS en faveur de M. Bernard CALIXTE, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT en faveur de M. Jean-Marc NAEL, Mme RICHER en faveur de M. Marc BELAND, M. Pascal ROBACHE en faveur de M. Jean-Vincent du LAC, Mme Céline SACHS-JEANTET en faveur de Mme Elyane ENCELIN, M. Jérôme-Pierre VÉRAIN en faveur de Mme Françoise ROBINEAU,

Secrétaire : Mme Cécile GARO

---

Monsieur le Maire de Longny-les-Villages ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 00.

### **Approbation du PV de la réunion du 25 janvier 2022**

Ce dernier rappelle que le procès-verbal (PV) a été adressé par mail le 6 mars 2023. Madame Françoise Robineau souligne une difficulté de lecture suite à une mise en forme absente. Elle souhaite également que l'organigramme des services de la commune soit communiqué. Monsieur le Maire souligne que des évolutions vont intervenir et qu'il sera transmis aux conseillers municipaux lorsqu'il sera finalisé.

Le PV de la réunion du 25 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame Cécile GARO est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que pour des raisons pratiques, les subventions et la validation des travaux seront traitées avant le vote du budget.

Compte rendu par le Maire des délégations reçues du Conseil municipal

En exécution des décisions du Conseil municipal

Monsieur le Maire ouvre les débats sur les délibérations.

Il liste les délibérations sur lesquelles le conseil municipal a à se prononcer :

## DELEGATIONS AU MAIRE ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier au 7 mars 2023

DATE	NOM ENTREPRISE MARCHÉ	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
27/01/2023	DETR	Attestation de fin travaux	131 913,15 €	
		demande de solde (corrigé) square E. CORDIER		
27/01/2023	PISCINE	LOT P OS 4 correspondant avenant 3	2 702,00 €	3 242,00 €
	DELAVALLEE PEINTURE			
30/01/2023	PISCINE	LOT P OS 3		
	DELAVALLEE PEINTURE	Recalage calendrier		
10/02/2023	Eglise longny	OS prolongation délais T1 SANS incidence financière		
	P&P LOT 1			
	LOCATEC LOT 2			
	CRUARD LOT 3			
	BEQUET LOT 4			
	GIORDANI LOT 5			
	VITRAIL LOT 6			
	BICHOT LOT 7			
10/02/2023	Eglise longny	OS prolongation délais T2 SANS incidence financière		
	P&P LOT 1			
	LOCATEC LOT 2			
	CRUARD LOT 3			
	BEQUET LOT 4			
	GIORDANI LOT 5			
	VITRAIL LOT 6			

### Table des matières

01 - Délibération : devis de fonctionnement et d'investissement communaux. ....	3
<b>01 Délibération MA-DEL-2023-027 Travaux 2023.....</b>	<b>3</b>
Délibération MA-DEL – 2023-037 Subventions .....	4
02 - Vote des budgets primitifs.....	4
05 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-030 : Vote du budget primitif 2023 de la boucherie de Neuilly-sur-Eure.....	6
04 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-031 : Vote du budget primitif 2023 de la station-service de Neuilly-sur-Eure.....	8

06 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-032 : Vote du budget primitif 2023 du restaurant de Longny-au-Perche .....	9
07 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-033 : Vote du budget primitif 2023 du cabinet médical communal	11
Délibération MA-DEL-2023-034 : Vote du Budget Primitif 2023 du lotissement de Moulicent .....	12
08 OBJET : Mise en place d'un budget annexe – Lotissement du Minerai (MA-DEL-2023-0035).....	13
09 Délibération MA-DEL-2023-036 : Plan prévisionnel de financement pour le cabinet médical communal .....	14
10 Délibération MA-DEL-2023-037 : Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement du Champ de foire.....	15
11 Délibération MA-DEL 2023-038 Plan prévisionnel de financement pour la création de la voirie permettant l'accès à l'extension du lotissement du Minerai .....	16
15 OBJET : Acquisition d'un terrain sur la commune déléguée de Longny-au-Perche .....	16
14 Délibération MA-DEL 2023-040 : modification des tarifs du camping de Marchainville .....	17
- MA-DEL-2023-041 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) 2021 du SIAEP de Marchainville / Moussonvillier .....	18
Pour informations : .....	19
Questions orales .....	20

## 01 - Délibération : devis de fonctionnement et d'investissement communaux.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal, les devis retenus par la commission des travaux (deux réunions préparatoires) pour le fonctionnement et l'investissement sur l'ensemble des communes déléguées, inscrits dans le budget primitif 2023 de la commune de Longny-les-Villages.

### 01 Délibération MA-DEL-2023-027 Travaux 2023

#### **Délibération MA-DEL-2023-027 : Validation des devis pour les travaux 2023 répartis en fonctionnement et en investissement**

Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Roseline Brault, Monsieur Marcel Viandier et lui-même ne participeront pas au vote de la délibération car ils ont des liens de parenté avec certains membres des entreprises dont les devis sont présentés pour la réalisation des travaux qui seront inscrits dans le budget primitif 2022 de la commune.

Monsieur Gilles Ory, président de la Commission des travaux, présente le tableau récapitulatif des devis des travaux qui seront réalisés en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le tableau joint en annexe, présentant les différents devis pour les travaux 2023 inscrits en fonctionnement et en investissement dans le budget primitif de la commune.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération MA-DEL – 2023-037 Subventions

Madame Elyane Encelin souhaite savoir pourquoi les associations « Rev-nov la Salette » et « les festivités des Hauts du Perche » ne se sont pas vues attribuer le montant de subvention demandée. Elle précise, que concernant les « festivités des Hauts du Perche, l'association a repris depuis un an et demi : elle liste les spectacles et précise que cela a été un franc succès. C'est une association qui a pour objet d'aller vers les petites communes, et la demande de 1 200 euros au titre de la subvention 2023 participe de la dynamique du territoire.

Monsieur le Maire précise que la commission dédiée a travaillé sur ce sujet et il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil municipal le résultat de ses travaux. Les éléments présentés ont permis aux membres de la commission d'apprécier les demandes. Il précise que le document de synthèse sera communiqué dès le jeudi 9 mars aux membres du Conseil Municipal.

Il informe par ailleurs que pour l'année prochaine, la commission aura un regard sur « les économies » des associations. Elles devront avoir au maximum une année d'exercice en banque pour pouvoir prétendre à la subvention.

Monsieur Bertrand Fabre précise, en effet, que cela se pose pour la Confrérie des fins gourmets.

Madame Edith Desailly rappelle que la commission propose un résultat aux membres du Conseil et que ces derniers sont libres d'ajuster les subventions.

Monsieur le Maire rappelle que les associations bénéficient d'une aide de la commune, mais que cette dernière a ses charges qui augmentent aussi fortement en 2023.

Madame Edith Desailly rappelle que les charges de certaines associations sont conséquentes notamment pour l'association des festivités des Hauts du Perche. Elle prend notamment à sa charge l'organisation du printemps musical. Cette action concerne l'ensemble du territoire des Hauts du Perche, et qu'à ce titre, elle contribue à l'attractivité du territoire.

Monsieur le maire précise qu'il y a un abondement par la Communauté de communes des Hauts du Perche et que cette dernière est en charge la culture sur le territoire.

### **OBJET : Attribution des subventions aux associations 2023 (MA-DEL-2023-0287)**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission « Social, Associations, Sports, Jeunesse » réunie le 13 février 2023 (voir Annexe).

Pour mémoire, les associations qui souhaitent obtenir des subventions de la part de la commune de Longny-les-Villages pour 2023 doivent déposer une demande accompagnée des pièces justificatives avant le 1<sup>er</sup> février 2023.

Madame Frédérique Berger, Monsieur Michel Guimond et Marc Beland, et monsieur Michel Deschamps qui a donné son pouvoir (étant présidents d'associations) ne participeront pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les propositions de la Commission telles que présentées dans l'annexe jointe à la délibération.

Votants : 21    Pour : 21    Contre : 0    Abstention : 0

## 02 - Vote des budgets primitifs

Le maire indique que les membres du conseil municipal ont reçu en séance une copie des budgets qui vont être examinés.

Il remercie le personnel pour leur investissement dans la préparation du budget.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Marcel VIANDIER, président de la Commission des Finances pour la présentation des différents budgets.

Monsieur Elyane Encelin relève qu'un crédit de 5000 euros est reporté au titre de 2023 pour le square Eugène Cordier. Monsieur le Maire précise qu'il reste effectivement quelques petites factures.

Madame Christelle LEGRAND pose la question sur l'horloge qui était sur l'Eglise. Monsieur le Maire précise qu'elle ne fait pas partie du patrimoine. C'était l'horloge de la mairie qui avait été posé à cet endroit. Le service du patrimoine de la DRAC souhaite conserver ce monument sans horloge.

Madame Edith Desailly pose la question sur le patrimoine religieux (orgue).

Monsieur le Maire précise que cela ne sera pas fait cette année, et que les subventions ont été demandées.

Enfin, Monsieur Gilles Ory précise que les études ne sont pas soumises à la TVA et qu'il conviendra de modifier le budget en conséquence.

Monsieur le Maire précise que cela sera corrigé. Il informe également les membres qu'un virement à la section d'investissement de 370 000 euros sera fait.

### **Délibération MA-DEL-2023-29 : Vote du Budget Primitif 2023 de la commune**

Monsieur le maire rappelle que sont inscrits dans le budget primitif 2023 de la commune, les investissements votés lors du conseil du 25 janvier 2023 pour le lotissement de Neuilly-sur-Eure et de la rue Milverton à Longny-au-Perche, pour la mise en place des bornes incendies, pour l'aménagement de la rue du champ de Foire et de la rue du Général de Gaulle.

#### **Budget : COMMUNE DE LONGNY-LES-VILLAGES - Budget Principal Budget Primitif de l'exercice : 2023**

<b>FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	1 092 000,00 €	013	Atténuation de charges	15 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	909 700,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	74 025,00 €
014	Atténuation de produits	45 000,00 €	73	Impôts et taxes	100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	218 581,98 €	731	Fiscalité locale	780 000,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 265 281,98 €</b>	74	Dotations et participations	1 408 000,00 €
66	Charges financières	40 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	120 978,25 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 498 003,25 €</b>
68	Dotations aux provisions	354 702,88 €	76	Produits financiers	400,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 669 984,86 €</b>	77	Produits exceptionnels	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	370 000,00 €		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 498 403,25 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 000,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>402 000,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	573 581,61 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 071 984,86 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 071 984,86 €</b>

#### **INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	Propos. BP
018	RSA	0,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 417 625,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	234 900,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)	893 532,00 €
204	Subventions d'équipement versées	195 000,00 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	512 700,00 €	204	Subventions d'équipement versées	83 000,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €		Total des recettes d'équipement	2 394 157,00 €
23	Immobilisations en cours	2 581 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	484 793,00 €
	Total des dépenses d'équipement	3 523 600,00 €	1068	Excédents de fonct. capitalisés	726 222,54 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	13	Autres subventions d'investissement non transférées	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	152 500,00 €	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	7 000,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations.	0,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	70 000,00 €		Total des recettes financières	1 218 015,54 €
	Total des dépenses financières	222 500,00 €	45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €		Total des recettes réelles	3 612 172,54 €
	Total des dépenses réelles	3 746 100,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	370 000,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre	400 00,00 €		Total des recettes d'ordre	802 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	268 072,54 €	001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 414 172,54 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 414 172,54 €</b>

## SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
TOTAL DES DEPENSES	3 071 984.86 €	TOTAL DES DEPENSES	4 414 172.54 €
TOTAL DES RECETTES	3 071 984.86 €	TOTAL DES RECETTES	4 414 172.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le Budget Primitif 2023 de la commune, arrêté comme ci-dessus.

Votants : 25

Pour : 20

Contre : 5 (Mme LEGRAND, Mme ENCELIN + pouvoir donné par Mme SACHS-JEANTET, Mme ROBINEAU + pouvoir donné par M VERRAIN)

Abstention : 0

Monsieur Jean Vincent du LAC arrive en séance à 20 h 04.

05 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-030 : Vote du budget primitif 2023 de la boucherie de Neuilly-sur-Eure

**Délibération MA-DEL-2022-030 : Vote du Budget Primitif 2023 de la boucherie de Neuilly-sur-Eure**

Le budget primitif 2023 de la boucherie de Neuilly-sur-Eure se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	1 850,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	731	Fiscalité locale	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 978,25 €	74	Dotations et participations	8 400,00 €
	<b>Total des dépenses gestion courante</b>	<b>12 828,25 €</b>	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	1 200,00 €		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 400,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>14 028,25 €</b>	78	Reprises sur provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 099,99 €		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>8 400,00 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 500,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>7 599,99 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	13 228,24 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>21 628,24 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>21 628,24 €</b>

**INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 999,99 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	62 534,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>62 534,00 €</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 999,99 €</b>	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1068	Excédents de fonct. capitalisés	90 262,47 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	13	Autres subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 600,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	26	Participations et créances particip.	0,00 €
26	Participations et créances	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 600,00 €</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>90 262,47 €</b>
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €	45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 599,99 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>152 796,47 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	4 099,99 €
041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 500,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>30 000,00 €</b>	041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	152 796,47 €		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>190 396,46 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>190 396,46 €</b>	001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €
				<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>190 396,46 €</b>

**SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2023 BOUCHERIE**

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
TOTAL DES DEPENSES	21 628,24 €	TOTAL DES DEPENSES	190 396,46 €
TOTAL DES RECETTES	21 628,24 €	TOTAL DES RECETTES	190 396,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le Budget Primitif 2023 de la boucherie de Neuilly-sur-Eure, arrêté comme ci-dessus.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

#### 04 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-031 : Vote du budget primitif 2023 de la station-service de Neuilly-sur-Eure

Monsieur le Maire expose l'évolution de la station depuis son ouverture. Il précise qu'ainsi le prix de vente des carburants a doublé et qu'aujourd'hui, la capacité de refinancement, tel que prévu initialement à la commune est impossible.

#### Délibération MA-DEL-2023 -031 : Vote du Budget Primitif 2023 de la station-service de Neuilly-sur-Eure

Le budget primitif 2023 de la station-service de Neuilly-sur-Eure se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	783 172,91 €	013	Atténuation de charges	20 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	776 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	783 172,91 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €		Total des recettes de gestion courante	796 000,00 €
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	Total des dépenses réelles	818 172,91 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		Total des recettes réelles	796 000,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 300,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	10 000,00 €		Total des recettes d'ordre	6 300,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	25 872,91 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>828 172,91 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>828 172,91 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	13	Subventions d'investissement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €



	Total des opérations d'équipement	0,00 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	0,00 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €		Total des recettes d'équipement	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	69 063,45 €	106	Réserves	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (165 et 166)	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €	26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		Total des recettes financières	0,00 €
	Total des dépenses financières	69 063,45 €	45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
45	Total des opérations le compte de tiers	0,00 €		Total des recettes réelles	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>69 063,45 €</b>	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 300,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>6 300,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>10 000,00 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	001	Solde d'exécution positif reporté	65 363,45 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>75 363,45 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>75 363,45 €</b>

### SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2023 STATION

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
TOTAL DES DEPENSES	828 172,91 €	TOTAL DES DEPENSES	75 363,45 €
TOTAL DES RECETTES	828 172,91 €	TOTAL DES RECETTES	75 363,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le Budget Primitif 2023 de la station-service de Neuilly-sur-Eure, arrêté comme ci-dessus.

Votants : 27

Pour : 22

Contre :

Abstention : 5 (Mme LEGRAND, Mme ENCELIN + pouvoir donné par Mme SACHS-JEANTET, Mme ROBINEAU + pouvoir donné par M VERAÏN)

Pour information, madame Françoise Robineau signale que parfois les cartes bancaires passent mal

06 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-032 : Vote du budget primitif 2023 du restaurant de Longny-au-Perche

### **Délibération MA-DEL-2023-032 : Vote du Budget Primitif 2023 du restaurant de Longny-au-Perche**

Le budget primitif 2023 du restaurant de Longny-au-Perche se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	2 006,63 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	731	Fiscalité locale	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €

	Total des dépenses de gestion courante	2 006,63 €	75	Autres produits de gestion courante	9 540,00 €
66	Charges financières	0,00 €		Total des recettes de gestion courante	9 540,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 006,63 €</b>	<b>78</b>	Reprises sur provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>9 540,00 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 500,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 500,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	966,63 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 506,63 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 506,63 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 000,00 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
22	Immobilisations reçues	0,00 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>
	Total des opérations d'équipement	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 000,00 €</b>	1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	13	Autres subventions d'investissements	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 300,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 709,60 €	26	Participations et créances rattachées	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
26	Participations et créances	0,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €		<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 300,00 €</b>
	Total des dépenses financières	10 709,60 €	45	Total des opérations compte de tiers	0,00 €
45	<b>Total des opérations compte de tiers</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 300,00 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>19 709,60 €</b>	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>8 500,00 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	001	Solde d'exécution positif reporté	9 909,60 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>19 709,60 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>19 709,60 €</b>

### SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2023 RESTAURANT

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
TOTAL DES DEPENSES	10 506,63 €	TOTAL DES DEPENSES	19 709,60 €
TOTAL DES RECETTES	10 506,63 €	TOTAL DES RECETTES	19 709,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le Budget Primitif 2023 du restaurant de Longny-au-Perche, arrêté comme ci-dessus.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

## 07 - DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-033 : Vote du budget primitif 2023 du cabinet médical communal

### **Délibération MA-DEL-2023-033 : Vote du Budget Primitif 2023 du cabinet médical communal**

Monsieur le maire rappelle que sont inscrits dans le budget primitif 2023 du cabinet médical communal, les investissements votés lors du conseil du 25 janvier 2023.

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	9 529,51 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	731	Fiscalité locale	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>9 529,51 €</b>	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 529,51 €</b>	78	Reprises sur provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	9 529,51 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>9 529,51 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 529,51 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	123 000,00 €	13	Subventions d'investissement	200 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 981 108,47 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues	0,00 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	2 000 000,00 €		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 181 108,47 €</b>
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 123 000,00 €</b>	1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	13	Autres subventions d'investissements	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	26	Participations et créances rattachées	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
26	Participations et créances	0,00 €	024	Produits des cessions	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €		<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00 €</b>	45	<b>Total des opérations tiers</b>	<b>0,00 €</b>

45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €		Total des recettes réelles	2 181 108,47 €
	Total des dépenses réelles	2 123 000,00 €	021	Virement de la section fonctionnement	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €		Total des recettes d'ordre	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	58 108,47 €	001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 181 108,47 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 181 108,47 €</b>

### SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2023 CABINET MEDICAL COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
TOTAL DES DEPENSES	9 529,51 €	TOTAL DES DEPENSES	2 181 108,47 €
TOTAL DES RECETTES	9 529,51 €	TOTAL DES RECETTES	2 181 108,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le Budget Primitif 2023 du cabinet médical communal, arrêté comme ci-dessus.

Votants : 27

Pour : 22

Contre : 5 (Mme LEGRAND, Mme ENCELIN + pouvoir donné par Mme SACHS-JEANTET, Mme ROBINEAU + pouvoir donné par M VERAÏN)

Abstention : 0

[Délibération MA-DEL-2023-034 : Vote du Budget Primitif 2023 du lotissement de Moulicent](#)

### Délibération MA-DEL-2023-034 : Vote du Budget Primitif 2023 du lotissement de Moulicent

Le budget primitif 2023 du lotissement de Moulicent se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	0,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	731	Fiscalité locale	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	74	Dotations et participations	481,98 €
	Total des dépenses gestion courante	1,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1,00 €
66	Charges financières	0,00 €		Total des recettes de gestion courante	482,98 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	Total des dépenses réelles	1,00 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
023	Virement à la section investissement	0,00 €		Total des recettes réelles	482,98 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	63 298,97 €		Total des recettes d'ordre	63 298,97 €
002	Résultat reporté	481,98 €	002	Résultat reporté	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>63 781,95 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>63 781,95 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	MONTANT	Comptes	Libellés RECETTES	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>	1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	13	Autres subventions d'investissement	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	481,98 €	26	Participations et créances particip.	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
26	Participations et créances	0,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €		<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>481,98 €</b>	45	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0,00 €</b>
45	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>481,98 €</b>	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>63 298,97 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>63 298,97 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	001	Solde d'exécution positif reporté	481,98 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>63 780,95 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>63 780,95 €</b>

### SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT DE MOULICENT

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>63 781,95 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>63 780,95 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>63 781,95 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>63 780,95 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le Budget Primitif 2023 du lotissement de Moulicent, arrêté comme ci-dessus.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

08 OBJET : Mise en place d'un budget annexe – Lotissement du Minerai (MA-DEL-2023-0035)

En référence aux délibérations MA-DEL-2022-043 du 9 mars 2022 et MA-DEL-2023-020 du 25 janvier 2023, monsieur le Maire dit qu'il convient de créer un budget annexe afin de suivre les dépenses et recettes afférentes à ce projet d'investissement.

Il propose aux membres du Conseil municipal la mise en place d'un budget annexe sous l'appellation : lotissement du Minerai.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à mettre en place le budget annexe sous l'appellation lotissement du Minerai
- déclare que ce budget sera assujéti à la T.V.A.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

## 09 Délibération MA-DEL-2023-036 : Plan prévisionnel de financement pour le cabinet médical communal

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire évoluer le plan prévisionnel pour le financement du cabinet médical communal. En effet, suite aux échanges avec monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche, il informe les membres que la commune peut solliciter une subvention au titre du « Fonds Verts ». Il précise par ailleurs que le sous-préfet souhaite qu'apparaisse le fond de concours apportée par la communauté de communes pour 200 000 euros. Les subventions demandées représentent 80% du budget prévisionnel. Il resterait à la charge de la collectivité un emprunt pour un montant de 376 708,44 euros.

### **OBJET : Plan prévisionnel de financement pour le cabinet médical communal (MA-DEL-2023-036)**

Il convient de revoir le coût total estimatif de ce projet.

Ce dernier s'élève à 1 848 782,21 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter de la DSIL, de la Région, du Département, de la CDC, et du fond vert et autres pour l'obtention d'une subvention sur l'exercice 2023.

Il propose la répartition suivante :

#### Plan de financement exercice 2023

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	1 848 782 ,21 €	DSIL	647 073,77 €	35%
MO	142 800,00 €	Région	225 000,00 €	12%
AMO	36 120,00 €	Département	50 000, 00 €	3%
		Fonds Vert	350 000,00 €	19%
		CDC (fonds de concours)	200 000,00 €	11%
		Emprunt	376 708,44 €	20%
<b>Total HT</b>	<b>1 848 782,21 €</b>		<b>1 848 782,21 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- approuve l'inscription de ce plan de financement prévisionnel au budget primitif 2023 ;
- sollicite le concours financier de la DSIL, de la Région, du Département, de la CDC et autres pour le montant des subventions détaillées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Votants : 27

Pour : 22

Contre : 5 (Mme LEGRAND, Mme ENCELIN + pouvoir donné par Mme SACHS-JEANTET, Mme ROBINEAU + pouvoir donné par M VERAÏN)

Abstention : 0

## 10 Délibération MA-DEL-2023-037 : Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement du Champ de foire

Monsieur le maire précise que le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement du champ de foire répond à la même demande que celui du cabinet médical communal : bénéficiaire du fond vert.

Tout en répondant aux interrogations de Madame Christelle Legrand et de Monsieur Gilles Dujardin, Monsieur le Maire explique que le futur aménagement permettra de multiplier les fonctionnalités de la place et de sécuriser l'accès aux espaces de santé : rétrécissement de la rue du Général de Gaulle, plateau de délimitation de vitesse, emplacement VSL, conservation des tilleuls, 12 places de parking créées sur 18 demandées.

### **OBJET : Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement du Champ de foire (Longny-au-Perche) (MA-DEL-2023-037)**

En référence aux délibérations MA-DEL-2022-019 et MA-DEL-2022-044 votées par le Conseil municipal lors des réunions du 26 janvier et du 9 mars 2022, Monsieur le maire rappelle que la commune a lancé une opération de rénovation du futur bâtiment dédié au cabinet médical communal. Ce projet prévoit une réhabilitation du champ de foire et de la rue du Général de Gaulle.

Il convient de revoir le plan prévisionnel de financement.

Le coût total estimatif de ce projet s'élève à 658 287,70 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions comme suit :

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	619 574,70 €	DETR	230 400,70 €	35%
MO	25 392,00 €	FAL	15 000,00 €	2%
AMO	13 321,00 €	FRADT	95 451,72 €	15%
		Département	120 000,00 €	18%
		Fonds Vert	65 828,77 €	10%
		Emprunt	131 708,54 €	20%
<b>Total HT</b>	<b>658 287,70 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>658 287,70 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- approuve l'inscription de ce plan de financement prévisionnel au budget primitif 2023 de la commune ;
- sollicite le concours financier de la DETR, du Département et autres pour le montant des subventions détaillées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Votants : 27      Pour : 22      Contre : 5 (Mme LEGRAND, Mme ENCELIN + pouvoir donné par Mme SACHS-JEANTET, Mme ROBINEAU + pouvoir donné par M VERAÏN)      Abstention : 0

## 11 Délibération MA-DEL 2023-038 Plan prévisionnel de financement pour la création de la voirie permettant l'accès à l'extension du lotissement du Minerai

### **OBJET : Plan prévisionnel de financement pour la création de la voirie permettant l'accès à l'extension du lotissement du Minerai (Neuilly-sur-Eure) (MA-DEL-2023-038)**

En référence à la délibération MA-DEL-2023-020 votée par le Conseil municipal lors de sa réunion du 25 janvier 2023, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il faut créer la voirie permettant l'accès à l'extension du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure (création de 4 nouveaux logements sociaux).

Il présente le coût total estimatif de ce projet qui s'élève à 118 071,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR, ainsi qu'une subvention du département.

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	113 071,00 €	DETR	25 975,62 €	22%
MO	5 000,00 €	TE61	20 000,00€	17 %
		CDC (fonds de concours)	42 731,18 €	36%
		SIAEP Perch'Est (fonds de concours)	5 750,00 €	5%
		Fonds propres	23 614,20 €	20%
<b>Total HT</b>	<b>118 071,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>118 071,00 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- d'approuver l'inscription de ce plan prévisionnel au budget primitif 2023 de la commune ;
- de solliciter le concours financier de la DETR, du TE61, de la CDC et du SIAEP du Perch'Est pour le montant des subventions détaillées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

## 15 OBJET : Acquisition d'un terrain sur la commune déléguée de Longny-au-Perche (MA-DEL-2023-039)

Monsieur le Maire rappelle les échanges qui ont conduit à reporter la décision du précédent Conseil municipal : il précise la position du vendeur qui n'est plus vendeur aujourd'hui de la maison attenante au terrain. Sur la question soulevée par Monsieur Michel Deschamps, il précise qu'il y a bien 5 propriétaires différents sur 5 parcelles. Il n'est donc pas envisageable de pouvoir créer un accès direct vers le parc Jumeau. Aussi, il propose aux membres du Conseil municipal de délibérer pour acquérir la parcelle AB 52 située sur la commune de Longny-au-Perche.

Madame Edith DESAILLY souhaite savoir si le vendeur n'est pas revenu sur le prix. Monsieur le Maire précise qu'il maintient son offre au prix indiqué initialement.



Madame Christelle Legrand propose de décaler cette acquisition. Elle rappelle que la commune dispose du droit de préemption ; aussi, elle peut attendre pour acquérir la parcelle.

Monsieur le Maire précise qu'attendre, c'est prendre un risque. Il rappelle également les éléments attendus par le programme « Petites Villes de Demain » qui vise à rendre attractif le territoire. L'opportunité d'acquérir aujourd'hui ce bâtiment permettra la mise en place d'une liaison douce reliant le Parc Jumeau à l'Hôtel de ville pour permettre le schéma des liaisons douces, au sein de la commune.

Il propose aux membres du Conseil municipal de prendre la délibération suivante :

### **MA-DEL-2023-038 : Acquisition d'un terrain sur la commune déléguée de Longny-au-Perche**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception d'une proposition de vente pour la parcelle AB 52 située 2 place de l'Hôtel de Ville à Longny-au-Perche, pour un montant de 12 500 €. Cette parcelle mesure 71 m<sup>2</sup>.

Considérant, l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n°52 sur la commune déléguée de Longny-au-Perche appartenant aux consorts EDELINE représentés par Olivier EDELINE, mandataire, moyennant 12 500 € ;

- d'être autorisé à faire toutes les démarches et signer tous documents pouvant faire avancer ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

Votants : 27 Pour : 15 Contre : 10 (Mme LEGRAND, Mme ENCELIN + pouvoir donné par Mme SACHS-JEANTET, Mme ROBINEAU + pouvoir donné par M VERAÏN), Mmes DESAILLY, LEROY, BRAULT, DURANT Abstention : 2 M. NAEL (et son pouvoir Mme GEFFROY PICHOT)

### [14 Délibération MA-DEL 2023-040 : modification des tarifs du camping de Marchainville](#)

Monsieur Gilles ORY présente la demande d'évolution de tarif de camping municipal de Marchainville.

Madame Edith DESAILLY propose d'augmenter l'augmentation du tarif d'électricité de 3,5 euros à 4 euros la journée.

Madame Frédérique BERGER souhaite savoir quelle est la surface des 16 emplacements. Monsieur Gilles ORY précise que les emplacements sont identiques.

Monsieur le Maire propose de passer le prix du garage mort (en saison) de 1 euro, à 1,5 euros et de porter le tarif de l'électricité de 3, 5 euros (proposition) à 4 euros.

Monsieur Bertrand Fabre souhaite connaître la provenance des usagers du camping.  
Monsieur Gilles ORY précise qu'il y a des gens de passage et des particuliers réguliers.

Monsieur Jean-Marc NAEL demande si le camping est référencé sur l'application Intramuros.  
Monsieur Gilles ORY précise que non.

### **OBJET : Modification des tarifs du camping de Marchainville (MA-DEL 2023-040)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une augmentation des tarifs du camping de Marchainville. Ces derniers n'ont pas changé depuis 2016.

Il présente l'évolution des tarifs comme suit :

Désignation	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Emplacement 1	1,00 €	1,50 €
Adulte	1,20 €	1,50 €
Enfant jusqu'à 10 ans inclus	0,70 €	1,00 €
Electricité	2,50 €	4 €
Garage mort en saison	1,00 €	1,5
Garage mort hors saison	16,00 € par mois	20,00 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider les tarifs proposés ci-dessus à compter de la saison 2023.

Votants : 27      Pour : 27      Contre :      Abstention :

Les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril.

[- MA-DEL-2023-041 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable \(RPQS\) 2021 du SIAEP de Marchainville / Moussonvillier](#)

Madame Elyane ENCELIN demande le prix du tarif de l'eau.

Monsieur Gilles ORY précise que le m3 est à 1, 41 euros.

Monsieur le Maire précise que le SIAEP sera probablement raccordé dans les années à venir à un autre syndicat. En effet, la nappe phréatique commence à s'épuiser.

**OBJET : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (PRQS) 2021 du SIAEP Marchainville - Moussonvilliers (MA-DEL-2023-041)**

Vu le RPQS du SIAEP Marchainville - Moussonvilliers envoyé à la commune le 2 février 2023.

Vu la délibération du SIAEP en date du 27 juin 2022 adoptant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2021.

Monsieur le Maire rappelle que suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2224-5, la commune de Longny-les-Villages adhérente au SIAEP Marchainville - Moussonvilliers doit donner un avis sur son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public en eau potable 2021 du SIAEP Marchainville - Moussonvilliers.

—  
Votants : 27      Pour : 27      Contre :      Abstention :

[15 : OBJET : Modification des représentants pour le Parc Naturel Régional du Perche](#)

**OBJET : Modification de la liste des représentants au syndicat du Parc Régional Naturel du Perche (MA-DEL-2023-042)**

Par délibération n° MA-DEL-2020-055 du Conseil municipal du 28 mai 2020, il a été désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au syndicat du Parc Régional Naturel du Perche.

Madame Nathalie GAREL, déléguée titulaire a demandé à être suppléante pour des questions d'emploi du temps.

Par conséquent, et afin de sécuriser le fonctionnement du syndicat, il faut procéder à la modification de la liste des représentants comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Danièle LALAOUNIS	Nathalie GAREL
Céline SACHS-JEANTET	Elyane ENCELIN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide la liste des représentants de la commune au syndicat du Parc Régional Naturel du Perche comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Pour informations :**

- Cabinet médical communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les réunions de chantier concernant ce projet auront lieu tous les mercredis à 14 h 30.

- Piscine

Les travaux ont avancé, et le béton désactivé a été réalisé. Mais il y a des fuites qui ne permettent pas de remplir correctement la piscine. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 7 à 8 m<sup>3</sup> d'eau s'écoulant chaque jour. La société en charge des réseaux, Clim MA a été contactée et doit intervenir dans les meilleurs délais.

- Transferts de fiscalités

Pour permettre à la Communauté de communes des Hauts du Perche d'avoir une marge financière d'investissement plus importante. Compte tenu de l'évolution des valeurs locatives à hauteur de 7,1 % pour l'année 2023, il a proposé de basculer une partie de l'augmentation des bases des communes vers la CdC. Cela permettrait aux communes de baisser leur fiscalité de la même proportion que celle basculée à la CdC pour que ce transfert de fiscalité ne soit pas supporté par nos citoyens.

A l'échelle des Hauts du Perche, cela permettrait de transférer 108 000 euros. L'incidence pour la commune serait de reverser 36 405,40 euros. Cela reste à valider en commission des finances communautaires.

Monsieur le maire précise que le vote des taux est prévu pour le prochain Conseil municipal puisque la commune disposera alors du document 1259 établi par la DGFIP.

Monsieur Gilles DUJARDIN souhaite savoir s'il est tenu compte des taxes d'habitation des résidences secondaires.

Monsieur le Maire précise que tous les taux sont liés.

- Courrier de madame Véronique LOUWAGIE, députée adressé aux élus du Conseil Municipal des Jeunes. Monsieur le maire en fait la lecture.

Il donne ensuite la parole à Madame Cécile Garo : la prochaine réunion plénière du CMJ se tiendra le samedi 25 mars prochain. Monsieur Jean-Vincent du LAC ajoute que le jeune maire sera parrainé à la session plénière du 31 mars au Conseil Départemental. A cette fin, une visite des locaux est organisée et elle se terminera par la rencontre avec Monsieur Christophe de Balorre, le président du Conseil départemental.

Madame Cécile Garo informe les membres du Conseil qu'un arbre de la citoyenneté sera planté au Square Eugène Cordier.

Enfin, une rencontre avec monsieur PAULY, animateur environnement du PNRP a eu lieu avec Mesdames DESAILLY et BERGER. Il propose une « visite en mouvement » pour les membres de la commission environnement du CMJ pour faire découvrir Longny-les-Villages, ses paysages, ses lieux remarquables, afin de s'appropriier le territoire.

Madame Elyane Encelin demande si les réunions des CMJ sont ouvertes au public.

Madame Cécile Garo précise que les jeunes conseillers sont timides et qu'il convient encore de les accompagner.

Le 28 juin prochain, ils iront passer une journée à l'Assemblée Nationale avec les jeunes du CMJ de la commune de Val-au-Perche.

Monsieur Jean-Vincent du LAC précise que l'ensemble du déplacement sera pris en charge par madame le député Véronique LOUWAGIE.

Monsieur le maire précise que cela prend forme.

## Questions orales

Monsieur le maire donne la parole à l'assemblée :

- Madame Edith DESAILLY souhaite obtenir des informations sur le démarrage de la piscine.

Elle précise qu'il est nécessaire de faire une communication spécifique, en créant un dépliant avec le chargé de communication, monsieur Bernard BRAMOULE. La plaquette d'information pourrait dispenser les informations suivantes : les horaires, le maître-nageur, les tarifs, etc.

Monsieur le Maire précise que l'ouverture prévue au 1er mai pourrait à nouveau être décalée. Le conseil municipal du 12 avril permettra de valider les informations de la plaquette. Un travail préparatoire est à organiser. Aussi le document contiendra les informations nécessaires aux futurs utilisateurs de la piscine. Il précise qu'aujourd'hui, l'organisation retenue est la même qu'avant les travaux. Cette première année de fonctionnement permettra l'adaptation du fonctionnement pour l'année prochaine. Il informe les membres du Conseil que l'ouverture a été discutée en bureau de la Communauté de communes des Hauts du Perche. Un travail est à parfaire avec le maître-nageur, et notamment toutes les écoles de la communauté de communes. Virginie Fouché est en charge de cette organisation.

Madame Christelle Legrand demande s'il y aura des activités pour le public.

Monsieur le Maire précise que cela s'organise pour une plus grande ouverture

Madame Françoise Robineau propose de créer une commission piscine.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de regarder l'ensemble des coûts et de rendre un service maximal pour les futurs usagers.

Madame Edith Desailly demande si le recrutement d'un régisseur est prévu.

Monsieur le Maire précise que oui.

Madame Edith Desailly souhaite savoir si on peut proposer d'autres activités.

Monsieur le Maire dit que cela est à la charge des directeurs des établissements scolaires du territoire. Le conseil aura à statuer sur l'organisation future.

- Madame Edith DESAILLY Sur le marché du terroirs – du 2 avril jusqu'au 7 octobre

Elle indique que les marchés du terroir reprennent à compter du dimanche 2 avril. La banderole est affichée sur la façade de l'hôtel de ville. Elle précise par ailleurs que certaines personnes n'ont pas accès ou ne connaissent pas l'application « Intramuros ». Aussi, des flyers pourraient-être réalisés pour permettre une communication de l'évènement sur l'ensemble de la période.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal et leur rappelle que le prochain conseil se tiendra le mercredi 12 avril 2023, à la salle des fêtes de Longny-au-Perche à 20h00. Il précise également que le Conseil municipal initialement prévue le 31 mai se tiendra la veille, soit le mardi 30 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 42.

Le maire de Longny-les-Villages

Christian Baillif



le secrétaire de séance

Cécile Garo



